

Corée : Atteintes incessantes à la liberté syndicale et au droit de négociation collective

Geplaatst op woensdag 12 september 2012 | 



12 septembre 2012 : Dans son dernier rapport pour l'examen périodique de la politique commerciale à l'Organisation mondiale du commerce, la Confédération syndicale internationale condamne les atteintes graves à la liberté syndicale et au droit d'assemblée en Corée du Sud.

Le rapport conclut que la législation nationale coréenne n'est pas conforme aux normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Les autorités se sont fréquemment ingérées dans les activités des syndicats et ont systématiquement arrêté et condamné des syndicalistes pour leur rôle dans l'organisation d'actions collectives ou leur participation à celles-ci. La violence policière contre les manifestants demeure un problème. D'autre part, les employeurs ont fréquemment recours à des pratiques antisyndicales comme l'intimidation, les menaces et les poursuites pour dommages sur les lieux de travail.

Toujours d'après le rapport de la CSI, les femmes en Corée seraient confrontées à un écart salarial considérable et auraient tendance à être confinées dans des postes non qualifiés et faiblement rémunérés.

Par ailleurs, l'actuel système de permis d'emploi place les travailleuses et travailleurs étrangers dans une situation particulièrement vulnérable, faisant d'eux des proies faciles pour l'abus et l'exploitation. Les autorités ont déporté quantité de travailleurs migrants pour avoir tenté de s'organiser en syndicats